



Autorisations d'absence et congés

En cas d'absence : Informer la circonscription par téléphone (05.17.84.02.12)
ou mail (ce.angouleme.est@ac-poitiers.fr) le plus tôt possible afin d'organiser le remplacement.

Toute absence doit être justifiée

Transmission des justificatifs **au secrétariat de la circonscription** (Possibilité d'envoi par mail : ce.angoulême.est@ac-poitiers.fr)

⚠ En cas d'absence de justificatif, le service paye effectuera une retenue sur salaire.

